



Le Pouce

Coup de

Bulletin pour la formation forestière

N. 3
Novembre
2002

PLEINS FEUX

LA FORMATION DE FORESTIER-BÛCHERON RESTE AUTONOME

Depuis quelques années, on observe en Suisse une tendance à vouloir totalement ou partiellement regrouper les formations de professions apparentées. Ces initiatives sont dues en général aux restrictions budgétaires et à la diminution du nombre d'élèves. C'est ainsi que les milieux agricoles ont lancé en 2001 un projet «Champ professionnel pour les professions vertes». L'idée de base est de regrouper en partie les deux premières années de formation de diverses professions liées à la nature, dont la filière de forestier-bûcheron. Les associations forestières et les milieux de la formation se sont opposés à cette initiative.

La formation agricole va au devant de changements plus profonds que d'autres professions. La nouvelle loi sur la formation professionnelle rend caduques les dispositions de la loi sur l'agriculture en matière de formation. Les réformes qui devront suivre, la réduction des subventions fédérales à la formation et la diminution générale du nombre d'élèves obligent l'agriculture à trouver des voies nouvelles. L'Union suisse des paysans n'est pas restée inactive et a réuni les représentants des professions vertes pour discuter d'un projet «Champ professionnel pour les professions vertes». Ce concept intéresse aussi l'Office fédéral de la formation et de la technologie (OFFT), qui soutient financièrement ces travaux sur la base du 2^e arrêté sur les places d'apprentissage.

SUITE PAGE 2

1
La formation de forestier-bûcheron reste autonome

2
Editorial

3
Résultats d'une mise en consultation

4
News

La nouvelle loi sur la formation professionnelle

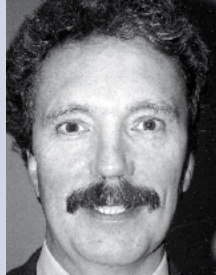
6
Collaborateurs CODOC sous la loupe: Nicola Petrini

CODOC Actuel

7
Berufsfeld grüne Berufe

8
Apprentis forestiers-bûcherons récompensés

La formation professionnelle sous un nouveau toit



La formation professionnelle va être réorganisée. Toutes les professions non universitaires seront regroupées sous un nouveau toit. Quiconque change de profession, ne devra désormais plus apprendre que ce qui est nouveau par rapport à son ancienne profession. Et les candidats qui n'ont pas suivi le chemin le plus direct auront aussi la possibilité d'obtenir leur diplôme sans grand détour.

Tout tourne autour de la qualification professionnelle, qui doit rendre les candidats aptes à s'imposer dans leur profession et sur le marché du travail. La poursuite des mesures de rationalisation et l'avancée des technologies demandent de nouvelles compétences et méthodes d'enseignement. Les types de places de travail et les aptitudes que celles-ci requièrent ont eux aussi changé. A cette évolution s'ajoute celle de la société en général, dont la composition et les attentes se transforment. Cette évolution se répercute plus rapidement et plus fortement sur la formation professionnelle que sur l'éducation scolaire.

Les travaux de la commission d'experts du Parlement ont bénéficié jusqu'à ce jour d'un large consensus: notre formation professionnelle doit rester duale, mais s'ouvrir davantage au changement. Et les divers domaines concernés doivent pouvoir se développer et se diversifier en fonction de leurs besoins spécifiques.

La formation se fait toujours d'homme à homme. La loi ne peut rien changer à cette réalité. Mais les modifications de la législation nous donnent l'occasion de réfléchir à nos objectifs et à nos véritables besoins. Depuis l'entrée en vigueur de l'actuelle loi sur la formation professionnelle, il y a deux décennies, beaucoup de choses se sont passées qui n'avaient été ni prescrites, ni prévues par le législateur. C'est maintenant aux branches professionnelles, mises au défi de proposer des filières de formation attrayantes de prendre leurs responsabilités.

La nouvelle loi offre un cadre favorable à la définition des contenus et des formes d'une formation professionnelle moderne. L'OFFT ne veut pas limiter cet esprit d'ouverture dans l'ordonnance actuellement en préparation, mais au contraire le favoriser chaque fois que cela est possible.

Hugo Barmettler,
Office fédéral de la formation et de la technologie (OFFT),
domaine de prestations Programmes et institutions



LA FORMATION DE FORESTIER-BÛCHERON RESTE AUTONOME

Nouveau modèle d'apprentissage dans la formation de base

Le projet de champ professionnel pour les professions vertes a l'intention de regrouper de façon intelligente les formations suivantes: jardinier, agriculteur, forestier-bûcheron, jardinier-maraîcher, arboriculteur, viticulteur, aviculteur, écuyer, palefrenier, cavalier de course.

Le groupe de travail a développé un nouveau modèle de formation regroupant partiellement les apprentis de ces professions pour l'enseignement en classe. On y prévoyait deux ans de formation de base contenant une très forte part de matières communes. La troisième année aurait été destinée à la spécialisation et organisée en classes séparées.

Ce modèle aurait permis aux apprentis de changer de profession verte pendant leur apprentissage sans perdre une année. En outre, les élèves diplômés auraient pu ajouter une année de spécialisation et acquérir ainsi un diplôme supplémentaire dans une autre profession. On pensait, par l'idée des «quatre ans – deux diplômes», rendre les professions vertes encore plus attrayantes.

Opposition des milieux forestiers

La Commission fédérale pour la formation forestière (CFFF) a clairement rejeté ce modèle. Elle a été suivie par pratiquement toutes les associations professionnelles, ainsi que par les inspections cantonales des forêts. Tous étaient d'avis qu'un tel modèle de formation aurait entraîné une perte du niveau de qualité de la formation de forestier-bûcheron. L'enseignement spécifiquement forestier aurait été trop restreint durant les deux premières années et l'apprentissage de la sécurité du travail aurait été insuffisant. Les milieux forestiers ayant rejeté le modèle, ils renoncent donc à participer au regroupement des professions vertes.

Réagissant comme les professions forestières, les jardiniers et les professions du cheval ont également pris leurs distances et ont renoncé à participer au modèle. Les agriculteurs et les métiers agricoles spécialisés ont par contre soutenu l'idée générale d'un tronc commun, mais n'ont pas réussi à s'entendre sur certains points. Le projet sera toutefois poursuivi et il s'agira de chercher à régler les différends. Pour l'instant, seuls les agriculteurs, les arboriculteurs, les aviculteurs et les viticulteurs seront réunis dans un tronc commun. Les représentants des forestiers-bûcherons, des jardiniers et des métiers du cheval sont cependant invités à garder le contact avec le champ professionnel restreint qui vient d'être créé. Il n'est pas exclu que de petites unités d'enseignement soient suivies en commun.

Trop peu de points communs

Si l'on considère uniquement les branches scolaires enseignées pendant l'apprentissage, on ne voit que peu de points communs entre les matières des forestiers-bûcherons et celle des autres professions. La grille horaire des agriculteurs, menuisiers, charpentiers et scieurs comportent moins de 10% d'heures identiques à celles des forestiers-bûcherons (sans les heures de culture générale). Seule la formation des jardiniers comporte environ 20% de matières scolaires communes avec celle des forestiers-bûcherons. Cela suffit-il à former un champ professionnel?



La proportion de matières communes peut éventuellement servir d'indicateur pour constituer un champ professionnel. Mais on peut douter que ce critère suffise à lui seul. Il est certainement plus important de savoir si deux professions données sont prêtes à s'engager ensemble dans cette voie. Cela peut représenter une démarche assez délicate dans le cas de professions concurrentes, dont les structures internes sont en outre très différentes. Les représentants des associations professionnelles ne s'intéressent en général à créer un champ professionnel que sous la pression de contraintes particulières (situation financière difficile, diminution du nombre d'apprentis ou d'entreprises d'apprentissage) ou lorsqu'ils y voient clairement des avantages.

Les professions de jardinier et de forestier-bûcheron fonctionnent aujourd'hui de façon autonome – on ne peut pas parler de situation d'urgence. Mais il ne faut pas se croiser les bras. La formation continue modularisée offre justement des opportunités intéressantes de collaboration avec d'autres professions. Elle permet d'offrir des modules interprofessionnels et de créer ainsi des passerelles entre divers métiers, sans qu'il faille pour cela mettre sur pied un nouveau champ professionnel.

Andrea De Micheli

Champ professionnel

La notion de champ professionnel n'est pas explicitement mentionnée ni définie dans la nouvelle loi sur la formation professionnelle (nLFPr). Elle n'est mentionnée que dans le message relatif à cette loi. Le but principal visé par un champ professionnel est de diversifier les champs d'intervention des diverses professions et de favoriser le passage d'une profession à l'autre.

Il n'existe pas d'obligation légale de créer des champs professionnels, même si l'Office fédéral de la formation et de la technologie (OFFT) salue et soutient la mise sur pied de telles structures.

Les associations professionnelles peuvent donc décider de façon autonome si un champ professionnel entre en ligne de compte et avec quelles autres professions elles souhaitent collaborer.



RÉSULTATS D'UNE MISE EN CONSULTATION:

FORMATION DE FORESTIER-BÛCHERON: POUR UNE RÉFORME EN DOUCEUR

Les propositions de réforme de la formation de forestier-bûcheron, élaborées par une commission de la CFFF, ont été envoyées en consultation par la Direction fédérale des forêts en juin dernier. Les cantons, associations et institutions consultés avaient jusqu'au 5 août pour présenter leur point de vue. 35 prises de positions ont été enregistrées. Certaines d'entre elles ont consisté en des propositions détaillées. Nombreuses sont celles qui saisissent l'occasion de présenter des réflexions approfondies sur la formation de forestier-bûcheron.

Les principaux résultats de cette consultations sont les suivants:

- La majorité des avis ne sont pas favorables à la modularisation de la profession de forestier-bûcheron (ni entière, ni partielle).
- Une très nette majorité est d'avis que les échanges d'apprentis entre entreprises fait sens, mais qu'il ne faut pas en faire une obligation dans le règlement.
- L'introduction des bases de l'écologie dans le programme de formation initiale est largement saluée.

Divers sujets à considérer lors de la réforme ont par ailleurs été mentionnés:

montant total des coûts de formation, durée totale des cours d'introduction, formation des formateurs et des experts, mise en réseau des écoles professionnelles, cours d'introduction et entreprises d'apprentissage, contenu des examens de fins d'apprentissage.

Les résultats de la consultation vont influencer la rédaction de l'ordonnance sur la formation. Celle-ci remplacera le règlement actuel après la mise en vigueur de la nouvelle loi (nLFPr), qui est prévue pour 2004.

Les responsables de la formation des cantons et des associations ont pris connaissance de ces résultats lors de leur rencontre du 22.11. La CFFF décidera de la marche à suivre le 28.11. Toutes les personnes ayant participé à la consultation recevront un écho d'ici la fin de l'année.

Contact: Otto Raemy, tél. 031 324 77 88,
e-mail otto.raemy@buwal.admin.ch.

Nous, les gens de la forêt, devons mieux nous serrer les coudes.

Photo primée dans le cadre de notre concours 2002.

Auteur: Bruno Moos, forestier-bûcheron, Lungern.

ACTUALITÉS EN BREF

Bon départ de la formation modulaire
«chef d'équipe câble-grue»

Re. La formation modulaire de chef d'équipe câble-grue a débuté le 26 août avec 10 participants des cantons de Berne, Grisons, Nidwald, Saint-Gall, Schwyz et Uri. Le cours a commencé avec un module d'une semaine intitulé «Entretien et contrôle des câbles-grues». Les participants avaient la possibilité d'apporter leur propres machines (treuil, chariot, etc.) et d'en évaluer l'état de fonctionnement sous la conduite d'instructeurs et d'experts (spécialistes de la fabrique). Tous les participants ont réussi le contrôle de compétences. La formation, qui comporte 5 modules, se poursuivra en mai 2003 par le module «Installation et fonctionnement des câbles-grues».

Information:
Centre de formation
forestière,
7304 Maienfeld,
tél. 081 303 41 31,
www.bzwm.ch



L'«Ecole intercantonale de gardes forestiers» de Maienfeld a 30 ans

C'est le 11 octobre 1972 que la Fondation «Ecole intercantonale de gardes forestiers» de Maienfeld vit le jour. Son but: former des gardes forestiers et organiser des cours et manifestations. Depuis, les exigences du terrain et les conditions générales dans le domaine de la formation ont bien changé. La fondation s'est adaptée à l'évolution et elle se trouve aujourd'hui à la tête du «Centre de formation forestière de Maienfeld». La cérémonie de jubilé a eu lieu le 11 octobre 2002. Le président de la fondation, le conseiller d'Etat Stefan Engler, a souligné lors de son allocution que cette institution s'était parfaitement acquittée de sa mission. Dans son discours de jubilé, Christoph Leuthold a relevé l'esprit visionnaire qui a permis de passer de l'Ecole intercantonale au Centre de formation. Les responsables ont su reconnaître le rôle très important que jouent les gardes forestiers – bien au-delà des pures questions forestières – pour une société en route vers le développement durable.

Silviva se met à l'information par newsletters

Silviva est une organisation active sur le plan national qui offre diverses prestations dans le domaine de la pédagogie en matière d'environnement, notamment dans le milieu forestier. Silviva enverra dès décembre ses informations d'actualité par voie électronique. Dès décembre, la «Waldzettel», qui paraîtra 4 fois par an, remplacera le magazine «Waldnetz». Cette publication proposera des informations d'actualité et un agenda annuel des cours et manifestations.

Commande: SILVIVA, Limmatplatz 2, 8031 Zurich,
tél. 01 275 10 10, fax 01 275 10 20,
e-mail: silviva@gmx.net

LA NOUVELLE LOI SUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE BIENTÔT SOUS TOIT

La nouvelle loi sur la formation professionnelle est entrée dans la dernière ligne droite. Le Parlement pourrait l'adopter durant la session d'hiver. Cette nouvelle loi apporte plusieurs changements importants, dont le mode de financement de la formation professionnelle. Les conséquences pour la formation dans le domaine forestier ne sont pas encore connues.

La loi sur la formation professionnelle actuellement en vigueur date du 19 avril 1978. Comme de nombreux changements ont eu lieu depuis lors dans le domaine de la formation, la nécessité d'une révision s'est imposée. Le rapport d'un groupe d'experts sur la profession professionnelle fut accepté en 1997 par le Conseil fédéral. Ce dernier présenta un projet de loi le 6 septembre 2000, projet qui fut étudié attentivement et partiellement modifié par les commissions préparatoires du Parlement. Lors de la session d'hiver 2000, en première lecture, le Conseil national décida d'apporter quelques modifications importantes à la proposition du Conseil fédéral. Cet été, le Conseil des Etats a cependant accordé sa préférence au texte du Conseil fédéral. L'élimination des divergences entre les deux Chambres a déjà commencé. Elle se terminera probablement lors de la session d'hiver. La mise en vigueur de la nouvelle loi est prévue pour 2004.

Une loi-cadre pour l'ensemble de la formation professionnelle

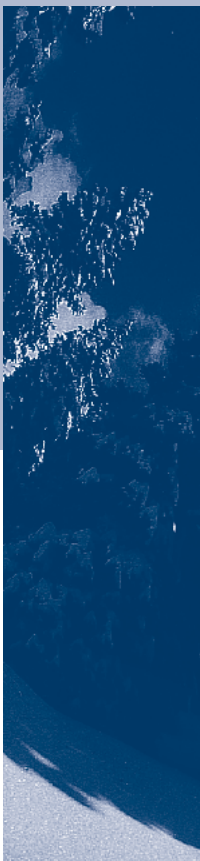
La nouvelle loi sur la formation professionnelle (nLFPr) apporte quelques nouveautés importantes:

- L'ensemble de la formation professionnelle sera maintenant régie par une seule loi. Cela signifie que les professions de l'agriculture et des soins infirmiers, qui possédaient leurs propres directives en matière de formation, seront intégrées dans la nLFPr.
- Les «formations supérieures» non universitaires sont clairement définies.
- Dans le domaine forestier, les «formations supérieures» regroupent aujourd'hui celles de contremaître forestier, conducteur d'engins forestiers et chef d'équipe câble-grue, ainsi que les formations dispensées dans les Ecoles supérieures forestières.
- L'ancien mode de financement est remplacé par un montant forfaitaire lié aux prestations et versé par l'intermédiaire des cantons.
- A l'avenir, l'acquisition de compétences pourra aussi se faire à travers des modules.
- L'apprentissage peut aussi se dérouler en milieu principalement scolaire, dans des écoles professionnelles, pour autant que cela se révèle nécessaire à l'apprentissage de la profession.
- La formation élémentaire est remplacée par une formation professionnelle pratique. Celle-ci est destinée à transmettre les qualifications nécessaires à l'exercice d'activités professionnelles simples.
- Les règlements actuels seront remplacés par des ordonnances sur la formation, élaborées pour chaque champ professionnel. L'Office fédéral de la formation et de la technologie (OFFT) s'emploie à réduire fortement le nombre de ces ordonnances.

Moins d'argent pour la formation forestière?

La nouvelle loi sur la formation va changer le mode de financement de la formation. La Confédération versera des sommes forfaitaires aux cantons, à ceux-ci d'opérer une répartition conformément aux dispositions de la loi et de l'ordonnance. On ne sait pas encore si la formation forestière devra pâtir de ce nouveau mode de fonctionnement. Mais il faudrait trouver de nouvelles sources de financement sur le long terme. Une solution possible serait la création d'un fonds pour la formation.

D'une façon générale, la pression financière augmentera sur les professions possédant peu de places d'apprentissage. La nLFPr prévoit, dans ces cas là, de créer des champs professionnels. Mais chaque profession reste libre de décider si et comment elle souhaite se rattacher à un tel champ en compagnie d'autres professions. L'économie forestière dispose ici de diverses options. Les décisions à ce sujet doivent être prises durant ces prochaines années.



Les autres exigences de la nouvelle loi ne poseront guère de problème à l'économie forestière. C'est à la politique forestière de bien mettre en valeur l'importance des activités du personnel forestier. Quant au personnel, il doit se montrer assez flexible pour s'adapter à la demande du marché. Il est également important que toutes les prestations de la forêt servant l'intérêt général soit prises en compte dans les réflexions et les décisions.

Que reste-t-il à faire?

Les responsables de la formation dans le domaine forestier doivent s'engager activement dans certaines démarches s'ils veulent satisfaire aux conditions posées par la nouvelle loi sur la formation professionnelle:

- Il faut trouver un nouveau modèle financier.
- Il faut soutenir les entreprises qui souhaitent former des apprentis.
- Il faut former des structures de formation communes.
- Après la mise en vigueur de la nouvelle loi, il faudra adapter le règlement actuel de la formation de forestier-bûcheron aux nouvelles directives. Il faudra faire de même avec les autres règlements de formation.

Certaines de ces tâches sont d'ores et déjà prises en charge par des projets en cours. Ainsi, le projet partiel Finances de PROFOR II cherche de nouveaux modes de financement. Un groupe de travail de la CFFF s'est penché sur la question de la formation des forestiers-bûcherons (voir article dans ce numéro). L'adaptation des règlements de formation a elle aussi déjà commencé dans le cadre de la modularisation. Il reste à préciser le soutien à donner aux entreprises formant des apprentis – un projet dont le cadre de discussion n'a pas encore pu être défini.

Contact et informations:

- Otto Raemy, OFEF, 3003 Bern, tél. 031 324 77 88, e-mail: otto.raemy@buwal.admin.ch
- Hugo Barmettler, OFTT, Domaine de prestation Programmes et institutions, 3003 Berne, e-mail: hugo.barmettler@bbt.ch
- www.bbt.admin.ch/dossiers/nbb/f/main.htm

37^e Mondial des Métiers à Saint-Gall

Les 37^{èmes} Championnats du Monde des Métiers se déroulera à Saint-Gall du 19 au 22 juin 2003. Les organisateurs attendent 700 jeunes professionnels de 37 pays. Cette rencontre est organisée par WorldSkills, organisation internationale qui souhaite promouvoir les échanges au sein de la formation professionnelle.

Information: Comité d'organisation des 37^{èmes} Championnats du Monde des Métiers 2003, Sântisstrasse 3, 9030 Abtwil, tél. +41 71 244 20 61, Internet: www.berufs-wm.com

Nouveau manuel de sylviculture pour les écoles d'agriculture

Le très apprécié classeur «sylviculture» d'Erwin Schmid en est à sa troisième édition en allemand et paraît enfin aussi en français. Il est destiné à l'enseignement de l'économie forestière et de la sylviculture dans les écoles d'agriculture. Ce classeur de 240 pages (sans les annexes) a été révisé par un groupe d'auteurs. Richement illustré, ce document didactique est aussi utile dans le cadre de la formation forestière professionnelle. Sa structure claire est très attrayante. Les dix chapitres traitent de la sylviculture, mais aussi des fonctions de la forêt, de la récolte et du marché du bois, de la sécurité au travail ou encore de la législation forestière. Chaque chapitre se termine par des questions de contrôle. Dans les annexes, on trouve de nombreuses fiches de travail. Le classeur est accompagné par un livre du maître, contenant les réponses aux questions et aux fiches de travail. Cet ouvrage peut être obtenu en français et en allemand au prix de 55 francs.

Commande: Landwirtschaftliche Lehrmittelzentrale (Editions agricoles), 3052 Zollikofen, tél. 031 911 06 68, fax 031 911 49 25, e-mail: lmz@agri.ch

Un dépliant particulier: Cet arbre est-il habité?

La revue naturaliste La Salamandre propose un dépliant qui s'adresse spécialement aux curieux de la forêt «Cet arbre est-il habité?» De nombreux habitants des arbres vivants ou morts sont présentés sur 10 pages d'images et de textes succints. On y trouve aussi bien les pics que les chauves-souris, les boytryches que les insectes xylophages.

Le format du prospectus est pratique (A6) et s'emporte très facilement dans la poche. En outre, il existe des mini-guides sur les amphibiens, les oiseaux et les lichens.

Prix: fr. 3.– pièce; dès 10 pièces: fr. 2.–

Commande: La Salamandre, Rue de Musée 4, 2000 Neuchâtel, tél. 032 710 08 25, fax 032 710 08 29, Internet: www.salamandre.ch

Impressum

Editeur: CODOC
Service de coordination et de documentation pour la formation forestière
Hardernstrasse 20, CP 339, CH-3250 Lyss
tél. 032 386 12 45, fax 032 386 12 46
E-Mail admin@codoc.ch, Internet <http://www.codoc.ch>

Rédaction: Rolf Dürig
Réalisation graphique: Anex & Roth
Visuelle Gestaltung, Basel

«Rundum schön.»

Photo primée dans le cadre de notre concours 2002. Auteur: Peter Henauer, Lucerne.

Plusieurs collaborateurs indépendants assurent les arrières en participant aux divers projets de CODOC. Coup d'pouce poursuit sa présentation.

Nom: Nicola Petrini, 38, Comano TI
Profession: ingénieur forestier et prof. en sciences naturelles
Travail principal: ingénieur forestier indépendant
Hobbies: viticulture, cuisine, voyages
Menu préféré: polenta et lapin, spaghetti allo scoglio



Coup d'pouce: Quelles sont tes tâches auprès de CODOC?

Je m'occupe de la récolte de documents didactiques en langue italienne, de la gestion de ce matériel et de la rédaction d'articles pour «Battibecco».

Coup d'pouce: Est-ce que le personnel forestier du Tessin utilise les services de CODOC?

Le matériel CODOC est utilisé surtout pour les apprentis forestiers-bûcherons. Les posters CODOC et les dépliants en langue italienne sont au contraire utilisés dans les manifestations publiques comme «Espoprofessionisti». Parfois le personnel forestier nous demande du matériel comme des VC ou des diapositives pour des conférences publiques, ce qui montre que CODOC n'est pas complètement méconnu.

Coup d'pouce: La surface boisée du Tessin est la plus grande de Suisse. Quel est l'image de la foresterie au Tessin?

Le secteur forestier n'étant pas très rentable, on n'accorde guère d'importance à l'économie forestière. L'image du secteur est beaucoup plus liée à la fonction protectrice de la forêt, parce qu'une bonne partie de nos forêts a une fonction de protection directe. Il suffit de penser à la ligne du Gothard. Dans les vallées, la présence des forestiers joue ainsi un grand rôle. Mais dans les centres urbains comme Lugano ou Locarno, notre secteur est peu connu. Il faut dire que nous ne sommes guère actifs dans le domaine des fonctions récréatives de la forêt, qui importent aux citadins.

Coup d'pouce: Les professions de la forêt attirent-elles les jeunes?

Les professions forestières sont très appréciées. On a dû organiser un examen d'admission pour l'accès à l'école professionnelle, car l'offre de places d'apprentis est toujours inférieure à la demande. Si l'on regarde en arrière, on peut dire qu'aujourd'hui les professions forestières sont connues et estimées au-delà du secteur forestier. Il s'agit là d'un beau résultat, si l'on songe que dans le passé, tous ceux qui travaillaient dans la forêt étaient considérés de simples «bûcherons» ou comme de la main d'œuvre non qualifiée.

Coup d'pouce: Que pouvons-nous apprendre des forestiers tessinois?

A parler un peu moins de travail pendant les pauses et les repas... (!) Trêve de plaisanteries: je dirais que depuis leur plus tendre enfance, les Tessinois doivent apprendre la flexibilité. S'ils veulent se perfectionner, ils doivent le faire en une autre langue et ils doivent s'adapter à d'autres réalités culturelles. Ce n'est pas toujours facile mais enrichissant, provare per credere !

Merci pour cet entretien.

Publicité pour les métiers de la forêt à la foire fribourgeoise

CODOC a tenu un stand du 26 septembre au 6 octobre dans le «Village des métiers» à la foire fribourgeoise. A côté de quelques herbiers très intéressants, les 5 meilleurs journaux de travail, sélectionnés par un jury, ont été exposés. CODOC s'est par ailleurs employé à promouvoir l'information sur les métiers de la forêt – l'intérêt des nombreux visiteurs fut très vif. CODOC a également reçu un feedback très positif de la direction de la foire.



Le stand CODOC dans le «Village des métiers» à la foire fribourgeoise.



Foire forestière 2003

CODOC participera à nouveau à la prochaine foire et présentera une exposition spéciale. Les associations et institutions concernées se sont mis d'accord pour consacrer l'exposition spéciale au thème «Quelle forêt voulons-nous?». Parallèlement, on pourra se renseigner de plus près sur divers hobbies exercés en forêt. Le choix de ces derniers a d'ores et déjà été fait par un jury.

Journée pour les enseignants forestiers des écoles d'agriculture

Une journée destinée aux enseignants de la sylviculture dans les écoles forestières s'est tenue à Lyss le 28 août dernier. CODOC a saisi l'occasion de présenter ses prestations et ses locaux aux participants. L'après-midi fut consacré à la discussion du nouveau classeur Sylviculture. CODOC a participé activement à l'élaboration de la version française.

Manuel Technique câble-grue (en allemand)

Ce manuel est le résultat de deux années de travaux conduits par le Centre de formation forestière de Maienfeld, assisté de la SUVA, du Centre de formation forestière de Lyss, du canton du Tessin et de CODOC. La version allemande est disponible jusqu'à fin 2002 et peut être achetée à CODOC.

CODOC vend divers documents pour les formateurs forestiers. Ces documents sont présentés sur une fiche de commande que vous pouvez obtenir gratuitement.

Commande: CODOC, case postale 339, 3250 Lyss,
 tél. 032 386 12 45, fax 032 386 12 46,
 mail: admin@codoc.ch
 admin@codoc.ch

L'AVIS DU VALAIS ROMAND

Des professionnels capables d'exercer un métier répondant au marché du travail. Cela reste le but de la nouvelle loi fédérale sur la formation professionnelle. Nous avons demandé à Jean Christe, garde forestier et coordinateur de la formation forestière du Valais romand au sein de la CAFOR*, son point de vue sur l'évolution des besoins de la formation des forestiers-bûcherons et les moyens d'y répondre.



Coup d'pouce. De quels changements doit tenir compte la formation forestière?

Jean Christe. Pour répondre aux exigences actuelles des entreprises, quelques secteurs doivent être dynamisés. En tout premier lieu, il faut accroître la sécurité des travailleurs de la forêt. Ceci va dans l'intérêt de tous les partenaires de l'économie forestière. D'autre part, la récolte des bois, toujours plus mécanisée, nécessite un personnel de mieux en mieux formé à ces nouvelles méthodes.

Un des grands changements actuels est la diversification des activités des entreprises. Les travaux strictement forestiers perdent un peu de leur importance au profit du génie forestier, de l'aménagement de sentiers didactiques, de places de jeux, de petites constructions en bois rond ou encore de la création de biotopes.

Enfin il faut vraiment se pencher sur la reconversion professionnelle. Nous devons informer et former nos apprentis sur les possibilités futures, cela déjà lors de la formation de base.

Coup d'pouce. Comment la formation s'adapte-t-elle à ces changements?

J.C. L'introduction des cours TOP a sensiblement amélioré la situation des accidents du travail. Ne relâchons pas nos efforts! La récolte mécanisée du bois: les cours d'introduction en tiennent de plus en plus compte. Les travaux annexes: je pense qu'il est absolument nécessaire de maintenir un cours de génie forestier pratique digne de ce nom. Ce que les forestiers ne feront pas ou plus, d'autres professions le réaliseront et prendront ce créneau intéressant. Pour le reste, je suis un partisan de l'introduction d'un cours pratique d'écologie comme l'envisage le projet du nouveau règlement d'apprentissage.

Quant à la reconversion professionnelle, tout reste à faire. Nous devons être en mesure d'offrir des possibilités de travail intéressantes à notre personnel dès le départ ou bien lorsqu'il dépend de l'AI. La retraite anticipée, la concertation avec les entreprises et la création de partenariats très ouverts sont des pistes à explorer.

Coup d'pouce. La collaboration avec d'autres professions est-elle donc souhaitable?

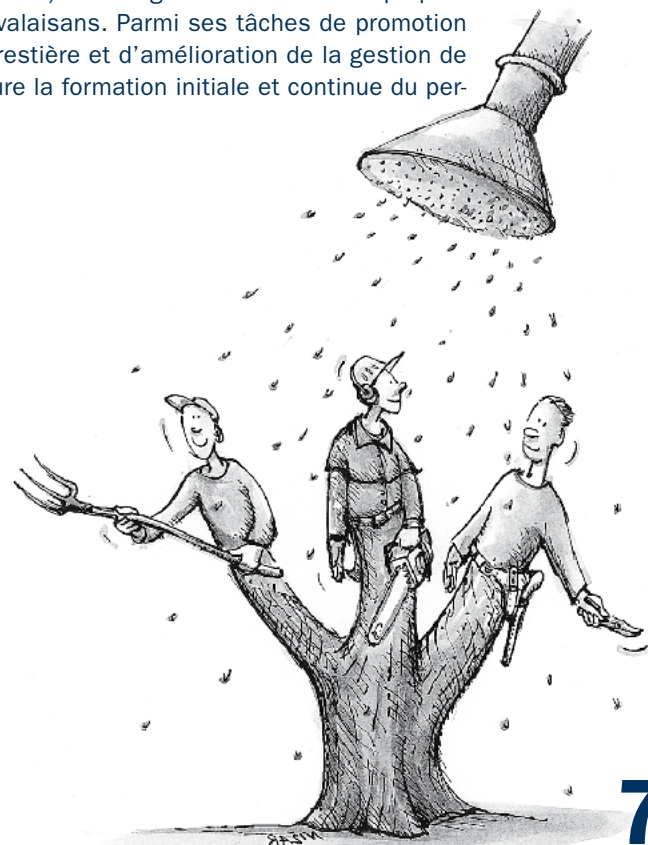
J.C. Nous devons prendre la mise sur pied d'un tronc commun pour les professions vertes comme un atout, pas comme une concurrence entre ces professions (foresterie, agriculture, paysagisme). En effet, l'échange entre les apprentis de différents horizons les ouvre à d'autres approches professionnelles. Certains domaines comme la botanique, la dendrologie, la pédologie, la protection des végétaux, par exemple, pourraient très facilement être dispensés dans un tronc commun. D'autre part, le fait d'avoir été en contact avec d'autres métiers, ne peut qu'ouvrir les yeux sur les possibilités de reconversion professionnelle.

Coup d'pouce. Que devrait encore faire la formation professionnelle et quelles sont les perspectives?

J.C. L'OFEFP vient de mettre en consultation quelques innovations pour le nouveau Règlement d'apprentissage pour forestier-bûcheron. Il y a là des propositions qui méritent d'être retenues: l'obligation du stage en cours de formation, la mise sur pied d'examens intermédiaires en fin de 1^{ère} année, l'introduction d'un cours pratique d'écologie déjà mentionné ou encore la formation sous forme de modules. Je sais qu'il y a des réticences sur ce dernier point. Rendons-nous compte que la modularisation touche toutes les professions et que nous voulons favoriser la flexibilité professionnelle. Notre personnel pourrait y trouver bien des avantages. En fin de compte, peu importe comment s'appelleront ces cours: cours d'introduction, cours pratiques, modules... Ce qui compte, c'est bien leur contenu! Nous devrions également mieux apprendre à communiquer à notre personnel. À l'avenir, il s'agira de défendre les intérêts de l'économie forestière et, par là même, nos emplois.

Je conclurai par la question de la maturité des jeunes entrant en apprentissage. Je suis personnellement contre l'idée de prolonger cet apprentissage à 4 ans. Je conçois en effet difficilement de la théorie ou tout autre programme allégé destiné à des jeunes pas très scolaires. Ils ont justement choisi cette profession pour son côté pratique! En revanche je suis partisan de l'introduction d'un âge minimum pour commencer l'apprentissage, peut-être 16 ou 17 ans. Ceci permettrait au jeune de mieux se préparer durant une troisième année de cycle d'orientation et de terminer, malgré tout, avant l'école de recrue.

* La CAFOR (Communauté des Associations Forestières Régionales du Valais) est l'organisme faîtière des propriétaires forestiers valaisans. Parmi ses tâches de promotion de l'économie forestière et d'amélioration de la gestion de la forêt, elle assure la formation initiale et continue du personnel forestier.



Avez-vous déménagé? Y a-t-il des erreurs dans votre adresse?
Transmettez-nous s.v.p.l. sans tarder votre nouvelle adresse
ou les corrections éventuelles.
(CODOC: Tél. 032 386 12 45, Fax 032 386 12 46, e-mail: admin@codoc.ch)
Les nouveaux abonnés sont les bienvenus! «coup d'pouce» – l'organe spécialisé
de la formation professionnelle forestière – paraît trois fois par an.
Il est envoyé gratuitement aux intéressés.

P.P.
3000 Bern 21



Filippo Bronner (Quinto TI) est arrivé en 2^e place.

APPRENTIS FORESTIERS-BÛCHERONS RÉCOMPENSÉS POUR LEURS JOURNAUX DE TRAVAIL EXCEPTIONNELS

C'est la deuxième fois que CODOC organise un concours des journaux de travail pour les apprentis forestiers-bûcherons de 3^e année. 36 d'entre eux y ont participé. Le jury, constitué de 5 personnes, a noté les travaux envoyés début août, d'après les 10 critères imposés. Les gagnants du concours sont:

**1^{er} rang: Mario Coray;
(GR)**

**2^e rang: Filippo Bronner,
(TI)
und Sylvaine Leuba,
(VD)**

**3^e rang: Thomas Achermann,
(NW)
und Pirmin Fischbacher,
(SG)**

Les travaux des lauréats ont été exposés et présentés à la foire fribourgeoise au stand CODOC, où tous les participants avaient la possibilité de retirer un prix. Les prix décernés étaient d'ailleurs très attrayants grâce à la générosité des sponsors.

**Le concours a été soutenu par
les entreprises et institutions suivantes:**

Aebi AG, Sugiez
Amsler & Co AG, Feuerthalen
Avesco AG, Langenthal
Centre de formation, Le Mont-sur-Lausanne
Despond SA Bulle
Gautschi Ruffi Danielle et Christian, Gland
Gebr. Rappo AG Plaffeien
Mahler AG, Obfelden
Menzi Muck AG, Widnau
Schmid Roland, Zofingen
Stihl Vertriebs AG, Mönchaltorf
SUVA, Section sécurité du travail, Lucerne
Usine métallurgiques de Vallorbe SA
Association suisse des forestiers
Association suisse des entrepreneurs forestiers
Economie forestière association suisse



Notre bulletin vous plaît-il?
Avez-vous des suggestions
à nous faire ou des informations
à nous communiquer?
Alors prenez contact avec nous:
CODOC, Rédaction «coup d'pouce»
Rolf Dürig
Case postale 339, 3250 Lyss
tél. 032 386 12 45,
fax 032 386 12 46

Le prochain numéro de «coup
d'pouce» paraîtra en avril 2003.
Délai de rédaction: 28 février 2003.